

REGLEMENT INTERIEUR DU PARC LEMAN FOREST

L'ACCES AU PARC IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Le parc LEMAN FOREST est parcours acrobatique en hauteur avec diverses activités comme un laser game d'extérieur et un snack. Le parcours en hauteur est un espace d'activité ludique permettant au participant de cheminer en hauteur, **de façon autonome et plus ou moins acrobatique**, sur et entre les arbres ou autres supports naturels ou non. Il se compose d'ateliers ou jeux répartis en plusieurs parcours distingués par des couleurs.

Les noms et couleurs des parcours correspondent à des niveaux de difficulté. Il peut s'agir d'une difficulté physique impliquant un effort et des mouvements plus ou moins acrobatiques, ou une difficulté liée à la sensation de hauteur. Par ordre croissant :

Bambino Forest (enfants de 2 à 6 ans et <1,20 m) : pour petits enfants débutants

Bambino Jungle (enfants de 3 à 7 ans et <1,30 m) : pour petits enfants, sans grande difficulté

Lutin Forest (à partir de 5 ans et <1,40 m) : pour enfants débutants avec deux passages à 3/4 m pour une première approche de la hauteur

Lutin Jungle (à partir de 6 ans, adultes acceptés) : pour enfants débutants avec des passages plus fréquents à 4/5 m de hauteur

Parcours **Vert** (à partir de 8 ans et 1,30 m) : niveau moyen avec quelques difficultés et une hauteur jusqu'à 4/5 m

Parcours **Bleu** (à partir de 8 ans et 1,30 m) : niveau moyen avec quelques difficultés et davantage de hauteur (6/8 m)

Parcours **Violet** (à partir de 8 ans et 1,30 m) : niveau moyen-supérieur avec passages difficiles et un temps de parcours plus important

Parcours **Rouges** ou passages **Rouges** (à partir de 8 ans et 1,35 m) : niveau difficile avec des passages jusqu'à 8/10 m de hauteur

Parcours **Noir** (à partir de 16 ans) : niveau très difficile avec des passages longs parfois en suspension sur les bras et une hauteur de 10/15 m

Les niveaux de difficulté sont estimés pour des personnes en bonne santé, pratiquant une activité physique régulière et sans grand surpoids (indice de masse corporelle <30). Le niveau de difficulté et d'effort peut être ressenti comme plus important pour des corpulences supérieures ou pour des personnes pratiquant peu ou pas d'activité physique régulière, avec un risque de fatigue plus rapide et plus important.

Les adultes responsables attestent que l'âge et la taille des enfants sous leur responsabilité correspond bien à la prestation achetée.

La prestation fournie par LEMAN FOREST comprend :

- o Le prêt (**3h grands parcours et 2h parcours enfants**) et la mise en place de l'équipement de protection individuelle (EPI).
- o La description de l'activité, les consignes d'utilisation du matériel et explications de début de séance (verbal ou vidéo).
- o La mise en application sur un parcours d'initiation avec validation par un opérateur.
- o La surveillance, les conseils et/ou les aides éventuels en cours de séance.

La direction peut refuser l'accès au parc à toute personne qu'elle estimerait ne pas remplir les conditions prévues par le présent règlement.

En cas de mauvaises conditions météorologiques (vent, orages, pluie ...), la direction peut être amenée à évacuer temporairement ou définitivement les parcours pour votre sécurité, ou de fermer un ou plusieurs parcours.

La **direction se réserve le droit** d'exclure toute personne ne respectant pas les consignes, ayant un comportement dangereux pour soi-même ou pour les autres, ou irrespectueux des personnes, des installations ou de l'environnement.

L'accès au parc suppose que vous avez souscrit, au préalable, une assurance en responsabilité civile.

L'accès aux installations est interdit en dehors des heures d'ouverture et sans autorisation.

Conditions de pratique de l'activité

- Etre en bonne santé, en bonne forme physique et n'être affecté d'aucun trouble physique ou psychologique qui pourrait diminuer l'attention du pratiquant ou ses capacités à progresser en toute sécurité et en autonomie
- L'accès aux parcours est réservé aux personnes de moins de 120 kilos
- **La pratique est interdite : aux femmes enceintes**, à toute personne ayant consommé de l'alcool ou toute substance pouvant altérer ses capacités, aux personnes en convalescence ou en cours de traitement médical incompatible avec l'activité
- Avoir acquitté un droit d'accès
- Avoir suivi les explications de début de séance et avoir réalisé le parcours d'initiation avec succès après validation par un opérateur
- Tout pratiquant qui, à l'issue des explications des consignes de sécurité, ne se sent pas capable, physiquement ou mentalement d'effectuer seul et correctement les manipulations indispensables à une évolution autonome, doit renoncer à pratiquer l'activité. Il en est de même pour toute personne n'ayant pas réussi l'évaluation pratique sur le parcours d'initiation
- Tenue : prévoyez une tenue de sport d'extérieur qui ne craint d'être salie, et des chaussures fermées (sandales/tong interdites)
- **Prendre systématiquement connaissance des documents affichés** avant et pendant la pratique
- **Ayez conscience que vous effectuez les parcours en pratique autonome : vous êtes responsable de votre propre sécurité.**

Attention, l'activité comprend des risques. L'équipement de protection individuelle fourni sert à vous protéger en cas de chute mais ne l'empêche en aucun cas. Vous devez être vigilants pour prévenir de toute glissade. En cas d'intempéries (récentes ou en cours), les risques de glissades sont accrus. Les équipements fournis font partie d'une catégorie supérieure de protection mais ils ne sont pas infaillibles.

De la même manière, vous évoluez en milieu naturel forestier de moyenne montagne, **faites preuve de vigilance et de prudence à l'égard des chutes d'objets, des aspérités du sol, de la végétation, de l'humidité ou de la nature plus ou moins meuble du sol qui peut être glissant** (chemins en terre, roches, terrasse et escaliers, installations en bois ...).

La présence du torrent doit également inciter les parents à une surveillance permanente des enfants.

Accès aux parcours

Accompagnement obligatoire des enfants :

- o Les enfants sur parcours Bambino doivent être accompagnés par un adulte au sol qui reste à portée de main des enfants
- o Les enfants sur parcours Lutin doivent être accompagnés par un adulte au sol, ou pratiquant avec eux sur Lutin Jungle
- o Les enfants de 8 ans et 9 ans sur les grands parcours doivent être accompagnés par un adulte pratiquant l'activité avec eux
- o Les enfants de 10 à 15 ans doivent être surveillés par un adulte qui les suit au sol sur les chemins du parc ou qui pratique avec eux
- o Les mineurs de 16 ans et plus peuvent pratiquer seuls en autonomie sous réserve d'une autorisation parentale écrite
- o L'accompagnant devra suivre les explications de début de séance et les consignes de sécurité et de l'utilisation du matériel
- o Les groupes évoluent sous la responsabilité de l'adulte organisateur, signataire de la fiche d'entrée

Equipement et installation de l'équipement :

- o Chaque pratiquant est équipé par nos soins d'un équipement de protection individuelle fourni et contrôlé par LEMAN FOREST.
- o **Tout équipement enlevé et/ou remis doit être contrôlé par un opérateur, n'allez pas sur un parcours sans ce contrôle.**
- o L'utilisation d'un matériel autre que celui fourni par le parc n'est pas autorisée.

Règles d'accès aux parcours :

- o Ne gardez sur vous aucun objet susceptible de tomber, et mettez vos clés dans une poche fermée
- o Attachez les cheveux longs et retirez vos bijoux, montres, piercing ou autre, qui pourraient vous blesser lors de l'activité
- o Consultez la signalétique à l'entrée de chaque atelier
- o Il est interdit d'accéder au parcours noir sans demander préalablement à un opérateur les explications spéciales liées à ce parcours
- o **IL EST OBLIGATOIRE D'INSERER SES 2 MOUSQUETONS AVANT DE COMMENCER CHAQUE PARCOURS.**

Règles de pratique sur les parcours :

- o **L'auto assurance permanent et continu est obligatoire** (lignes de vie, boucles de sécurité, ou tout autre élément indiqué).
- o Il est strictement interdit d'interrompre et/ou quitter un parcours sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur.
- o Il est **strictement interdit de retirer son baudrier** sans l'autorisation et l'assistance d'un opérateur.
- o En cas de problème, prévenir un opérateur par tout moyen utile.
- o **Il est interdit de fumer pendant les activités et/ou avec son baudrier.**
- o Le nombre maximal est de 3 personnes sur les plateformes et d'1 personne par ateliers ou par tyrolienne
- o **IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE RETIRER SON BAUDRIER SUR LES PARCOURS.**

Comportement au sol :

- Respectez la signalisation et veillez à ne pas gêner les pratiquants en circulant ou en stationnant à proximité des ateliers et des tyroliennes.
- Respectez les balisages et les cheminements au sol - il est interdit de franchir la matérialisation des cheminements au sol
- Il est interdit de courir dans les allées.
- L'environnement doit être respecté (ni cueillette, ni abandon de quelque objet que ce soit !)
- Adoptez en toute circonstance un comportement responsable et prudent, notamment ne vous approchez pas du torrent
- Ne pas fumer en dehors de la zone d'accueil, ni faire du feu. **Et en particulier ne pas fumer avec son baudrier !**

Conditions de remboursement et tarifs spéciaux

Remboursements :

- A l'issue du parcours test, toute personne ne désirant pas continuer sur les autres parcours pourra demander à être remboursée (5 € seront conservés pour la prestation d'encadrement lors du test, de briefing et d'installation de l'équipement sur la personne). Dès lors qu'un parcours aura été commencé, le pratiquant ne pourra plus prétendre à un remboursement.
- Pour tout remboursement lors d'un paiement par carte bancaire, 1 euro sera conservé pour frais.
- Les baudriers sont prêtés pour une durée maximale (3 h grands parcours, 2 h parcours Bambino et Lutin). Toute heure supplémentaire commencée est facturée 5 €.
- En cas d'arrêt de l'activité par Lemman Forest (météo, ...) les personnes ayant pratiqués moins de 2 parcours pourront prétendre à une entrée gratuite le lendemain. Pour les personnes ayant réalisé au moins 2 parcours, aucun remboursement ne sera effectué.

Tarifs spéciaux :

- o Tarif groupe accordé à partir de 10 entrées parcours, moyennant un paiement unique et un départ simultané des participants. Il n'est pas cumulable avec d'autres offres promotionnelles. Le signataire de la fiche d'entrée est responsable pour le groupe.
- o Tarif famille accordé pour 4 entrées minimum comprenant au moins 2 entrées -18 ans et 2 entrées adultes, avec paiement unique.
- o Tarif étudiant, GIA ou autres cartes : sur présentation de la carte étudiant ou de la carte de réduction.
- o Paiements en francs suisses : Lemman Forest accepte les francs suisses au taux affiché dans le parc, la monnaie sera rendue en euros.
- o Les surveillants et accompagnants sont autorisés à circuler dans le parc gratuitement sous réserve de leur pleine et entière acceptation du présent règlement intérieur.
- o Matériel abîmé et dégradation des installations : une somme de 20 à 300 € vous sera demandée en cas de dégradation des équipements de protection individuelle. Cette somme dépendra du matériel détérioré. Toute installation dégradée de façon intentionnelle sera facturée au tarif de la remise à neuf.

Autres :

- Dans le cadre de la liberté informatique, il vous est demandé de nous signaler votre refus d'être photographié ou filmé.
- Les chiens sont tolérés à condition d'être tenus en laisse et que les déjections soient ramassées par les propriétaires.